



adapei 33

Année 2025

CE N° 2214

17/03/2025

Etablissement :
MAS de BIGANOS

Poste disponible au :
28 avril 2025

- CDI Tps complet
- CDD Tps complet
- CDI Tps partiel
- CDD Tps partiel

ETP 1

Nos avantages !

- Association parentale
- Equipes expertes et engagées
- Convention collective 1966
- Congés supplémentaires
- Plan de formation volontaire et ambitieux
- Application du Ségur
- Dispositif de prévoyance confortable
- CSE dynamique

Envoyer
Lettre de motivation et CV

matthieu.audoire@adapei33.com



Ensemble, construisons demain

Poste à pourvoir

Directeur adjoint

Placé sous la responsabilité du directeur d'établissement, le directeur adjoint constitue le relais de proximité de l'équipe de direction. Il assure le management opérationnel auprès des équipes. Si le directeur d'établissement reste le garant du bon fonctionnement et des résultats de la structure, le directeur adjoint peut se voir confier des tâches incombant au directeur d'établissement. Le directeur adjoint peut le cas échéant, remplacer le directeur d'établissement.

Missions :

1. Management opérationnel

Afin d'assurer le management opérationnel de l'établissement, le directeur adjoint est présent auprès des équipes. Il se doit d'évaluer l'activité des unités pour adapter au quotidien les besoins en remplacement avec l'assistance du correspondant ressources humaines (CRH). Il accompagne et soutient les coordonnateurs de parcours de vie dans la réalisation de leur mission, notamment en cas de situations complexes auprès des équipes, familles et personnes accueillies. En tant que cadre de proximité membre de la direction de l'établissement, il anime les différentes réunions nécessaires. Il se positionne comme le relais de communication de la direction au sein des unités et/ou services.

2. Assistance du directeur sur l'ensemble de ses fonctions :

Le directeur adjoint assiste le directeur d'établissement sur l'ensemble de ses fonctions à savoir :

- Le pilotage général ;
- L'accueil des personnes correspondant à l'agrément de l'établissement et relations avec les familles ;
- La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable, les achats ;
- La qualité, l'hygiène et la sécurité ;
- La gestion des ressources humaines

3. Remplacement du directeur d'établissement

Le directeur adjoint est amené à remplacer le directeur d'établissement

- En interne en cas d'absence de ce dernier, notamment lors des périodes de congés payés ;
- Ponctuellement lors d'évènements ou manifestations extérieures ;

4. Missions transverses

Le directeur adjoint, peut-être amené à participer à des missions transverses au niveau du pôle auquel son établissement est rattaché ou même à l'échelle de l'association.

Diplôme et expérience : Diplôme de Niveau II et/ou d'une solide expérience de terrain.

Profil cible :

- Connaître le secteur médico-social et ses enjeux et/ou disposer d'une compétence spécifique forte autres (ressources-humaines, qualité, finance...)
- Présenter des capacités de synthèse et d'analyse
- Etre force de proposition auprès du directeur d'établissement
- Etre capable de prendre des décisions ;
- Disposer d'une appétence forte pour la communication
- Utiliser les outils de bureautique et logiciels métiers